« La Joie de nos enfants » : illustration d'une sujétion éditoriale

Amélie THORAVAL
Université de Caen-Normandie

Résumé : La commercialisation de la collection « La Joie de nos enfants » offre une illustration de collaboration entre un petit éditeur et un groupe éditorial. En 1926, Georges Crès est l'un des premiers éditeurs à confier aux Messageries Hachette l'exclusivité de la mise en vente de ses ouvrages. Sur les quatre années de production de cette collection de jeunesse, la correspondance entre Georges Crès et Hachette révèle une évolution dans la relation et décline maints aspects de la confraternité.

Mots-clés : Georges Crès ; Hachette ; correspondance professionnelle ; sujétion éditoriale ; distribution.

La commercialisation de la collection « La Joie de nos enfants » offre une illustration de collaboration entre un petit éditeur et un groupe éditorial. En avril 1926, Georges Crès est l'un des premiers éditeurs à signer avec les Messageries Hachette un contrat de mise en vente de ses ouvrages. Proposée par Georges Crès, la clause d'exclusivité de cet accord l'assujettit d'emblée à René Schoeller, directeur général des Messageries. En confiant la mise en vente de sa collection à un seul distributeur, Georges Crès renonce sur-le-champ à son autonomie commerciale et devient dépendant de son unique client. Ce rapport dissymétrique est renforcé notamment par la différence économique entre la vulnérable maison d'édition Les Arts et le Livre et le puissant groupe Hachette.

Cet article a pour objectif d'interroger l'incidence de ce déséquilibre initial sur la dynamique de la relation entre Georges Crès et Hachette et sur la collection « La Joie de nos enfants » de 1926 à 1929. La période choisie est délimitée par la correspondance suivie entre Georges Crès et Hachette, qui débute le 27 février 1926 et s'achève le 28 octobre 1929. Elle recouvre entièrement les quatre années de production de « La Joie de nos enfants ». La distribution de la collection durant cet intervalle revêt un

intérêt particulier puisqu'elle est en prise avec « la guerre fratricide[1] » qui oppose la Maison du livre français (MLF) et le groupe Hachette, surnommé « le trust vert[2] ».

Cette étude s'appuie sur un corpus épistolaire conservé depuis 2006 à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine dans le fonds Georges Crès. Ce corpus rassemble 53 lettres, peu explorées jusqu'ici. Le nombre élevé de courriers à l'origine et au terme de la collaboration (21 lettres datent de 1926 et 26 de 1929) permet d'observer l'évolution des rapports professionnels, même si le caractère lacunaire de cet échange ne doit pas être négligé. Les 38 écrits de Georges Crès privés de signature et parfois raturés sont les brouillons manuscrits ou dactylographiés des lettres envoyées au groupe Hachette. En revanche, les 15 courriers de Hachette tapuscrits et paraphés portant l'entête de la maison sont les lettres originales reçues par Georges Crès. Cette correspondance favorise donc le déploiement de la pensée de Georges Crès qui détient la position d'émetteur dans plus des deux tiers de cette correspondance. Non seulement le nombre de courriers envoyés par le groupe Hachette est moindre, mais 12 d'entre eux sont écrits en 1926. Le point de vue du groupe éditorial n'est quasiment perceptible qu'au travers des écrits de Georges Crès de 1927 à 1929.

Cette correspondance qui vient en complément des rendez-vous s'est avérée riche en informations sur la collaboration en raison de la prédilection de Georges Crès pour ce mode de communication. Il écrit :

> « J'ai horreur du téléphone — instrument trop moderne qui ne permet aucune nuance […]. Je préfère la lettre dont le caractère d'éternité oblige l'épistolier à songer avant d'écrire à la gravité de l'acte — acceptation ou refus — qu'il engage ».

Nous présenterons d'abord les forces en présence dans leur contexte, le contrat initial et les intérêts respectifs des parties. Puis nous analyserons les deux premières années de coexistence marquées par un semblant d'équilibre entre Georges Crès et Hachette, avant d'examiner la fin de la collaboration caractérisée par la mainmise d'Hachette sur « La Joie de nos enfants ».

1 L'origine de la collaboration

La trajectoire de Georges Crès et celle d'Hachette expliquent la naissance et le déséquilibre patent de leur relation. Le contrat quant à lui permet de mieux cerner les intérêts en jeu dans cette collaboration.

À l'âge de 13 ans en 1888, Georges Crès est engagé comme saute-ruisseau par l'éditeur parisien Challamel, et gravit un à un les échelons de la maison d'édition. Devenu « principal collaborateur », il quitte son emploi pour ouvrir sa première librairie 3bis place de la Sorbonne à Paris en 1908[3]. Moins de deux décennies plus tard, il est à la tête d'une société anonyme florissante et renommée qui porte son nom : les Éditions Georges Crès & Cie. Il garde de cette période l'habitude de diriger des équipes et un

[1] Mollier, Jean-Yves (2015), *Une autre histoire de l'édition française,* La fabrique éditions, Paris, p. 306.
[2] Mollier, Jean-Yves (2015), *Hachette, le géant aux ailes brisées*, Les Éditions de l'Atelier, Paris.
[3] Nast, Albert, *Les Républicains*, 28 décembre 1935, Fonds Crès, 348CRE/18/3/3, IMEC.

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

pouvoir d'influence dans le milieu littéraire parisien. Mais, au début de l'année 1925, son ascension stoppe brutalement[4]. Les coadministrateurs des Éditions Georges Crès & Cie profitent de la convalescence de Georges Crès, tenu éloigné de sa firme à cause d'un accident de voiture, pour le contraindre à la démission de la maison qui porte son nom et dont il est le fondateur. La gestion financière, les choix éditoriaux et le rachat de certaines firmes semblent être à l'origine du conflit entre Georges Crès et le conseil d'administration[5]. L'éditeur conserve de cette éviction un désir farouche d'indépendance.

Dépossédé de son outil de travail, Georges Crès, âgé de 50 ans, est également diminué physiquement, des suites notamment dudit accident. Il ne dispose que de moyens financiers limités. Sans fortune personnelle mis à part un appartement rue Hautefeuille (Paris VI^{e}), l'éditeur est en possession d'un pécule d'environ 110 000 francs négocié à son départ des Éditions Georges Crès & Cie[6]. En 1925, il nourrit des craintes « devant un avenir indécis et… inquiétant[7] ».

Il décide néanmoins de « reconstruire sa vie, de refaire une maison avec tous les aléas qu'une telle entreprise comporte[8] ». Georges Crès crée alors la maison d'édition Les Arts et le Livre en octobre 1925. Il peut compter sur son énergie de « conquérant[9] », un réseau étendu de relations, une solide expérience de l'édition et une conjoncture économique favorable en ce milieu des années 1920. Conscient du manque de renouvellement des livres pour enfants dans cette période d'après-guerre, Georges Crès imagine une collection de jeunesse courante à grand débit baptisée « La Joie de nos enfants ». Il voit grand, et se met en position d'intégrer le groupe des cinq éditeurs (Hachette, Mame, Larousse, Laurens et Nathan) qui assurent à eux seuls 60 % de la production pour la jeunesse de l'époque en publiant des volumes toute l'année[10]. Avec un titre par mois tiré en moyenne à 10 000 exemplaires, « La Joie de nos enfants » produirait moins que « La Bibliothèque verte », mais offrirait plus de titres sur une année[11]. L'édition d'ouvrages courants à grand débit est un domaine nouveau pour Georges Crès qui a bâti sa réputation sur l'édition de livres de semi-luxe à tirage limité. Affaibli physiquement et financièrement, l'éditeur ne revoit donc pas pour autant ses ambitions à la baisse. Il fait au contraire preuve d'audace et d'énergie en fondant une nouvelle maison d'édition qui entreprend de moderniser et de démocratiser le livre pour enfants.

[4] Accusé de réception de Verron de la lettre de Georges Crès, 31 juillet 1925, Fonds Crès, 348CRE/16/9/1, IMEC.

[5] Papier non signé, non daté, Fonds Crès, 348CRE/16/9/6, IMEC.

[6] Lettre de Georges Crès à Arsène et Gabrielle Lefilleul, 31 juillet 1927, Fonds Crès, 348CRE/16/5/3, IMEC.

[7] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 4 juin 1928, Fonds Crès, 348CRE/13/7/3, IMEC.

[8] Lettre de Georges Crès à Arsène et Gabrielle Lefilleul, 31 juillet 1927, Fonds CRÈS, 348CRE/16/5/3, IMEC.

[9] Deville, Jacques (1926), *Un conquérant, Georges Crès*, Bernard Grasset, Paris, Fonds Crès, 348CRE/34/1, IMEC.

[10] Renonciat, Annie (1997), *Les livres d'enfance et de jeunesse en France dans les années vingt (1919-1931) : années charnières, années pionnières*, thèse de doctorat, Université Paris-Diderot, Paris, 1997, p. 72.

[11] Chaque année « La Bibliothèque verte » publie environ 8 titres tirés entre 22 000 et 38 000 exemplaires de 1926 à 1929.

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

Si les fondations des Arts et le Livre se parachèvent fin 1925, Hachette, société anonyme centenaire au capital de 43 000 000 francs, est en plein essor[12]. Elle regroupe d'une part la Librairie et d'autre part les Messageries. La Librairie Hachette se développe avec notamment la création de la « Bibliothèque verte – Nouvelle Bibliothèque d'éducation et de récréation » en 1923, qui vient compléter la « Bibliothèque rose illustrée ». Ces deux collections destinées à la jeunesse sont très rentables grâce à leurs gros tirages et à leur production entièrement mécanisée. Quant aux Messageries, elles sont également en pleine expansion. En 1923, elles achètent l'Agence générale de librairie et de publications qui prend en charge la diffusion des imprimés à l'étranger[13]. La même année, les Messageries du livre quittent les Messageries de la presse établies rue Réaumur et intègrent, quai de Javel, de nouveaux entrepôts assez vastes pour abriter la production de la Librairie Hachette, mais également celle des éditeurs concurrents. En 1924, les Messageries installent trois nouveaux dépôts de livres et cinq annexes dans Paris chargés d'assurer une meilleure distribution.

La puissance du groupe éditorial Hachette s'oppose donc à la vulnérabilité de la petite maison d'édition Les Arts et le Livre. La dissymétrie de la collaboration se reflète d'ailleurs dans l'échange épistolaire conservé à l'IMEC. Georges Crès semble être le seul représentant des Arts et le Livre à recevoir les lettres d'Hachette tandis qu'il adresse ses courriers à plusieurs destinataires. M. Rivière, directeur des Messageries Hachette, signe 13 missives sur les 15 envoyées par Hachette à Georges Crès, mais n'est curieusement destinataire d'aucune lettre de l'éditeur. Georges Crès semble ignorer totalement le directeur des Messageries et ne le mentionne à aucun endroit. Y aurait-il eu un différend entre les deux hommes ? Georges Crès cible ses envois selon la fonction des personnes dans l'entreprise. Il correspond avec M. Teyssou (secrétaire de direction au service commercial des Messageries Hachette), M. Ulmann (chef du service des exclusivités), M. Van Melle (secrétaire de direction du service Librairie et responsable des exclusivités)[14] et M. Schoeller (directeur général des Messageries). En 1926 et 1927, il correspond avec MM. Ulmann et Teyssou avec qui il entretient des rapports amicaux ; ce dernier est même le confident de ses projets éditoriaux[15]. En 1928 et 1929, il adresse ses courriers à M. Van Melle qu'il juge incompétent et qui ne partage pas, selon lui, « son optimisme dans la collection[16] ». Cette absence d'affinité avec M. Van Melle a certainement affecté sa relation avec Hachette.

Le corpus compte 14 courriers envoyés à M. Schoeller et une note de Schoeller reçue par Crès. Le directeur général des Messageries Hachette et Georges Crès ont déjà travaillé ensemble pendant la Première Guerre mondiale. M. Schoeller occupait alors la fonction de secrétaire général du Comité interministériel de la presse[17]. Georges Crès quant à lui avait pour mission d'ouvrir des librairies en Suisse pour contrebalancer l'influence germanique. En 1926, Georges Crès rappelle à M. Schoeller cette expérience

[12] Entête d'une lettre de M. Rivière, directeur des Messageries Hachette, à Georges Crès spécifiant le montant du capital de la société regroupant les Messageries de journaux et la Librairie Hachette, 27 février 1926.
[13] Mollier, Jean-Yves, *Hachette, le géant aux ailes brisées*, *op. cit.*
[14] Correspondance 1920-1933, Fonds Hachette, S1 C11 B01 (NMPP), IMEC.
[15] Lettre de Georges Crès aux Messageries Hachette, 23 août 1926, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.
[16] Lettre de Georges Crès à J. Van Melle, 8 juillet 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/7/5, IMEC.
[17] Mollier, Jean-Yves, *Hachette, le géant aux ailes brisées*, *op. cit.,* p. 58.

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

pour l'engager à prendre en charge la distribution de sa collection. Habile, il lui présente cette proposition comme un cadeau pour le remercier de leur entente passée. Il lui écrit : « J'ai souvent songé à vous prouver ma gratitude et à vous montrer la joie que j'avais eue à collaborer (intimement) à votre action[18] ». Le souvenir de ce lien de solidarité certainement exacerbé par les circonstances de la guerre a dû faciliter la signature du contrat. Mais quelles raisons poussent Georges Crès à solliciter la collaboration d'Hachette ?

Bouté hors de la firme qui porte son nom, affaibli physiquement et financièrement, Georges Crès prend l'initiative d'adresser à M. Schoeller le « projet d'une société d'Édition confiant l'exclusivité de ses publications aux Messageries Hachette[19] ». L'éditeur se montre reconnaissant dans plusieurs lettres du bon accueil réservé à cette proposition par le directeur général des Messageries Hachette[20]. Après quelques mois de tractations et la publication du premier volume de « La Joie de nos enfants » le 27 février 1926, il signe l'exclusivité de la mise en vente de sa collection avec M. Fouret, président du conseil d'administration de la Librairie Hachette en avril 1926[21]. Notons que l'*Histoire de l'édition française* présente la Librairie des Champs-Élysées comme la première firme à confier sa distribution aux Messageries Hachette en 1927 alors que le contrat entre Georges Crès et les Messageries lui est antérieur[22].

Le contrat stipule que le distributeur perçoit 50 % du prix fort du livre qu'il partage avec son dépositaire[23]. Sur un ouvrage de « La Joie de nos enfants » vendu 6 francs, Hachette reçoit 1,50 franc et le dépositaire 1,50 franc. Hachette règle Georges Crès « le 15 du 2e mois suivant la fourniture[24] ». Le contrat semble spécifier qu'Hachette s'engage à acheter en compte ferme 50 % de la production, l'autre moitié restant en dépôt chez ses correspondants[25]. Les conditions paraissent assez confortables pour Georges Crès qui est assuré de vendre *a minima* la moitié de ses volumes imprimés. Cependant, Hachette a adroitement ajouté une clause qui précise que le distributeur a le droit de retourner les invendus en compte ferme contre remboursement[26]. Cette stipulation rend le contrat nettement moins avantageux pour Georges Crès. En effet, pour que l'éditeur dispose de liquidités chaque mois, il devient nécessaire que les invendus achetés en compte ferme soient inférieurs en nombre aux nouveaux titres achetés en compte ferme. La clause d'exclusivité accroît encore le déséquilibre de ce contrat puisqu'elle interdit à Georges Crès de vendre les stocks retournés par Hachette. Quant au groupe éditorial, il minimise les risques financiers puisqu'il peut se faire rembourser et retourner les invendus. Cet accord inégal permet sans doute à Georges

[18] Lettre de Georges Crès à René Schoeller au dos du projet d'une société confiant l'exclusivité de ses publications aux Messageries Hachette, non datée, Fonds Crès, 348CRE/13/6/1, IMEC.

[19] Projet de Georges Crès d'une société d'Édition confiant l'exclusivité de ses publications aux Messageries Hachette, non daté, Fonds Crès, 348CRE/13/6/1, IMEC.

[20] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 4 juin 1928, Fonds Crès, 348CRE/13/7/3, IMEC.

[21] Lettre du directeur des Messageries Hachette à Georges Crès, 8/04/1926, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.

[22] Duchet-Suchaux, Gaston (1991) [1986], « L'entreprise Hachette », *in* Chartier, Roger ; Martin, Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française*. IV. *Le livre concurrencé, 1900-1950*, Fayard/Cercle de la Librairie, Paris, p. 142.

[23] Lettres des Messageries Hachette à ses correspondants, 25 juin 1927, Fonds Crès, 348CRE/13/6/1, IMEC.

[24] Lettre des Messageries Hachette à Georges Crès, 6 mai 1926, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.

[25] Lettre de Georges Crès aux Messageries Hachette, 23 août 1926, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.

[26] *Ibid.*

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

Crès d'obtenir une collaboration qu'il désire à tout prix. Quels bénéfices recherchent respectivement Georges Crès et Hachette en scellant ce contrat de distribution ?

Georges Crès souhaite être un « Éditeur digne de ce nom [...] un Fabricant[27] ». Il aspire à se délester du poids de la commercialisation peut-être par goût, par manque de temps ou de compétences. Confier la distribution de sa collection lui permet également d'avoir une équipe plus resserrée, ce qui baisse le coût salarial et facilite la gestion du personnel.

Pour sous-traiter cette tâche, il peut avoir recours à deux distributeurs qui se livrent une concurrence acharnée : la Maison du livre français ou les Messageries Hachette. La MLF, à laquelle plus de 800 libraires et 130 éditeurs adhèrent à cette époque, se révèle lente et peu compétitive[28]. Elle n'est pas retenue par Georges Crès parce que « trop dépendante d'intérêts particuliers et contradictoires[29] ». L'éditeur lui préfère les Messageries Hachette qui ont déjà le quasi-monopole de la distribution de la presse et des publications d'Hachette. Les Messageries ont la capacité d'écouler rapidement les 10 000 ouvrages mensuels de « La Joie de nos enfants », évitant le coût de stockage et le manque à gagner occasionnés par les invendus. En effet, les 80 000 kiosques et bibliothèques de gare disséminés sur l'ensemble du territoire français, les milliers de salariés organisés en brigades, les fourgons et les automobiles vertes permettent aux Messageries Hachette de vendre rapidement des dizaines de milliers d'ouvrages par jour[30]. Rappelons également que le rachat récent de l'Agence générale de librairie et de publications donne à Georges Crès l'espoir d'exporter sa collection à l'étranger. Enfin et surtout, ce dernier ne semble pas posséder de moyens suffisants pour fabriquer une collection sans la prise en compte ferme par Hachette de la moitié de sa production. L'éditeur espère l'appui des Messageries Hachette qui possèdent « les capitaux nécessaires », contrairement à la MLF[31]. L'existence de « La Joie de nos enfants » semble conditionnée dès son apparition par sa collaboration avec Hachette. En confiant l'exclusivité de la commercialisation de sa collection, Georges Crès tue dans l'œuf son désir de poursuivre « son œuvre, mais seul... tout seul... en maître absolu[32] ». Cependant, il ne paraît pas disposer d'alternative pour créer « La Joie de nos enfants ».

Cette collaboration ne revêt pas le même caractère essentiel pour le groupe Hachette et ses intérêts paraissent ambigus. Cette prise en charge de la commercialisation permet aux Messageries de faire fonctionner ses infrastructures contre rétribution. Mais surtout, une collaboration réussie avec Les Arts et le Livre pourrait inciter d'autres éditeurs à leur confier leur distribution. D'après Georges Crès, « les Messageries Hachette affirmeraient [ainsi] la force de leur intelligente collaboration » grâce à un « exemple

[27] Projet d'une société d'Édition confiant l'exclusivité de ses publications aux Messageries Hachette, non daté, Fonds Crès, 348CRE/13/6/1, IMEC.
[28] Parinet, Élisabeth, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine, XIX^e-XX^e siècle*, Éditions du Seuil, Paris, 2004, p. 328.
[29] Projet d'une société d'Édition confiant l'exclusivité de ses publications aux Messageries Hachette, non daté, Fonds Crès, 348CRE/13/6/1, IMEC.
[30] Mollier, Jean-Yves, *Une autre histoire de l'édition française, op. cit.*, p. 306.
[31] *Ibid.*
[32] Deville, Jacques, *Un conquérant. Georges Crès*, *op. cit.*

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

typique[33] ». Georges Crès, personnalité respectée dans le milieu littéraire parisien, aurait la faculté d'influencer ses confrères dans le choix du distributeur en témoignant de son expérience. Les Messageries Hachette gagneraient ainsi une bataille dans la guerre qui l'oppose à la Maison du livre français. De plus, les kiosques et les bibliothèques de gare peuvent espérer attirer de nouveaux clients grâce à la diversification de l'offre apportée par « La Joie de nos enfants ». En revanche, la Librairie Hachette qui vend ses propres collections pour adolescents peut s'inquiéter de voir apparaître « La Joie de nos enfants » qui cible un public identique à celui de « La Bibliothèque rose » et de « La Bibliothèque verte ». La Librairie Hachette n'a aucun intérêt à favoriser la réussite d'une collection concurrente. Cependant sa distribution par un département d'Hachette peut l'aider à contrôler ou à éliminer « La Joie de nos enfants ». Conscient et inquiet des intérêts de la Librairie Hachette, Georges Crès a obtenu l'assurance « que les Messageries Hachette avaient à l'égard de la Maison Hachette leur liberté absolue[34] ». Leur collaboration confirmera-t-elle cette assertion ?

La collection ne représente pas le même engagement pour les deux parties. Georges Crès désigne chaque volume de la collection par son titre tandis qu'Hachette attribue un numéro à chaque ouvrage. Le premier emploie le possessif « ma » devant « collection », alors que le second utilise l'adjectif « votre ». Pour Georges Crès, amoureux des beaux livres, chaque ouvrage est le fruit d'un mariage entre l'univers d'un auteur et celui d'un illustrateur, une création singulière qu'il tente de valoriser par la mise en livre. Chaque volume lui demande un gros investissement personnel en temps et en argent. Pour Hachette, la vente de la collection ne représente qu'une infime partie de son activité et un investissement financier modeste eu égard aux capitaux de la société. Si « La Joie de nos enfants » essuyait un échec commercial, Georges Crès serait sévèrement affecté psychologiquement et financièrement tandis que Hachette le serait dans une bien moindre mesure. Est-ce l'investissement dans la collection ou la puissance de l'entreprise qui prime dans la collaboration entre Georges Crès et Hachette ?

2 Un équilibre précaire

Pendant les deux premières années de collaboration, la correspondance se fait l'écho d'une certaine sérénité dans la relation professionnelle. Georges Crès est à l'initiative de la quasi-totalité des demandes auxquelles Hachette répond favorablement. En contrepartie, l'éditeur sert les intérêts du groupe dans la « guerre » qui l'oppose à la Maison du livre français.

Georges Crès rencontre rapidement des problèmes financiers et fait appel à Hachette. Le 4 juin 1926, soit deux mois seulement après la signature du contrat initial, les Messageries Hachette font savoir à Georges Crès qu'elles tiennent à sa disposition les 30 000 francs demandés[35]. La remise en espèces au Crédit du Nord a lieu dès

[33] Projet d'une société d'Édition confiant l'exclusivité de ses publications aux Messageries Hachette, non daté, Fonds Crès, 348CRE/13/6/1, IMEC.
[34] Lettre de Georges Crès J. Van Melle, 8 juillet 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/7/5, IMEC.
[35] Lettre des Messageries Hachette à Georges Crès, 4 juin 1926, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

le lendemain[36]. La demande de liquidités et la diligence à venir chercher l'argent semblent témoigner de la mauvaise santé de la trésorerie des Arts et le Livre.

Le 23 août 1926, Georges Crès exprime sa « déception » et son « inquiétude » causées par les chiffres des ventes de « La Joie de nos enfants »[37]. S'appuyant sur un relevé datant du 30 juin 1926, Georges Crès démontre que les conditions imposées par le contrat ne lui permettent pas de surmonter la moindre hausse du prix d'impression ou de papier. Il expose quelques solutions radicales et peu intéressantes pour les deux parties comme la cessation de la collection. Puis il propose une alternative avec la modification de certaines conditions du contrat initial : hausse du prix du livre de 6 à 7,50 francs, suppression du remboursement des livres achetés en compte ferme, achat en compte ferme des 4/5 des 10 000 exemplaires de chaque volume, règlement d'un tiers des exemplaires le 25 du mois et le complément le 25 du mois suivant. Il n'oublie pas d'intéresser son distributeur en l'autorisant à vendre au nouveau prix les ouvrages déjà parus et fournis en compte ferme. Georges Crès clôt son courrier par des promesses de nouvelles collections et d'une création d'une *Anthologie du travail* dans laquelle se trouverait une étude sur l'organisation des Messageries. Georges Crès se montre chaleureux avec les destinataires MM. Schoeller et Teyssou, et n'hésite pas à s'épancher. Le champ lexical du sentiment est largement utilisé avec « déception », « appréciant », « inquiétude », « bienveillance », « regrets », « satisfait », « gratitude », « sentiments », « déférents », « dévoués ». Malgré l'absence de réponse des Messageries dans le corpus, nous savons que les deux parties s'entendent sur l'augmentation du prix des ouvrages, chaque livre se vendant 7,50 francs à partir d'août 1926[38]. La hausse de prix est avantageuse pour la Librairie Hachette, puisque le volume de « La Joie de nos enfants » devient plus coûteux qu'un livre de la « Bibliothèque rose illustrée » ou de la « Bibliothèque verte » à 6 francs[39]. En revanche, il est plus difficile pour les Messageries de vendre la collection à cause de l'augmentation de son prix. Georges Crès réussit également à convaincre Hachette d'anticiper le règlement[40]. Les Messageries Hachette font donc au moins deux concessions par rapport au contrat initial. Dans cette collaboration naissante, le groupe éditorial montre à Georges Crès sa bonne volonté en acte une deuxième fois.

Le 19 mars 1927, Georges Crès profite du lancement d'une collection sœur baptisée « L'Adolescence catholique » pour solliciter de nouvelles modifications dans le contrat de « La Joie de nos enfants ». Il demande aux Messageries de lui garantir pendant deux ans l'achat de 10 000 exemplaires de chaque volume en compte ferme (contre 8 000 avant) sur les 12 500 exemplaires produits. Georges Crès fait pression sur le distributeur en liant les deux collections. Il écrit : « Je ne donnerai "L'adolescence catholique" que si j'obtiens pour "La Joie de nos enfants" la même durée ». Il manifeste sa détermination à plusieurs reprises dans le courrier en agitant de nouveau la menace de l'arrêt de la collection :

[36] Mention manuscrite des Messageries Hachette ajoutée sur la lettre de Georges Crès, *ibid.*
[37] Lettre de Georges Crès aux Messageries Hachette, 23 août 1926, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.
[38] Lettre de Georges Crès à M. Teyssou, 3 septembre 1926, Fonds Crès, 348CRE/13/8/3, IMEC.
[39] Catalogue de 1927, HAC Cat 1, Fonds Hachette, IMEC.
[40] Lettre de Georges Crès à M. Teyssou, 3 octobre 1926, Fonds Crès, 348CRE/13/8/1, IMEC.

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

> « Il me faut bien vous confirmer que je ne puis qu'être intransigeant […] Il me faut des garanties […] Si les Messageries ne les peuvent accorder — malgré le vif, le très sincère désir que j'ai de continuer — cela me sera impossible […] Que [MM. Schoeller et Teyssou] ne voient pas dans cette lettre des exigences déraisonnables mais une impossibilité matérielle de marcher ensemble sans les garanties que je demande ».

Le ton impérieux de la lettre — avec le nom « exigence », les quatre occurrences du verbe « falloir », les deux du verbe « demander » — fait de la demande une sommation. Exempt de sentiments bienveillants, le courrier dégage au contraire une tension tangible et une atmosphère de danger imminent avec les mots : « horreur », « ultimatum », « hostilité », « craindre », « définitives intentions », « gravité », « gravement », « empressés ». La très probable mévente de la collection exacerbe la nervosité de l'éditeur qui perce dans ce courrier. Sans trace de réponse, nous pouvons supposer l'acceptation par Hachette des conditions imposées par Georges Crès, puisque la production de la collection n'a pas cessé en 1927.

Hachette montre donc ses bonnes dispositions vis-à-vis de Georges Crès, en l'aidant financièrement et en acceptant de négocier une seconde fois le contrat en moins d'un an. Ces concessions qui sauvent Georges Crès de la banqueroute ne doivent cependant pas affecter beaucoup le puissant groupe Hachette. Dépendant financièrement, Georges Crès pourrait se sentir diminué par la puissance de son collaborateur. Ce sentiment ne se reflète pas dans les deux premières années de la correspondance. Au contraire, Georges Crès n'hésite pas à exprimer son mécontentement à Hachette au sujet de la commercialisation et de l'exclusivité de la mise en vente.

Les lettres de Georges Crès abondent en reproches qui vont *crescendo* concernant l'approvisionnement des différents points de vente. Les Messageries se sont engagées le 29 mars 1926 à « faire faire pour le lancement du premier titre de "La Joie de nos enfants" une inspection générale dont [elles] communiquer[ont] les résultats[41] » à Georges Crès. Malgré cette enquête, l'éditeur s'inquiète dès le 7 avril 1926 de l'efficacité de la distribution. Il informe Hachette de l'absence des *Mésaventures de Jean-Paul Choppart* dans certains points de vente[42]. Les Messageries répondent rapidement à l'ensemble des exigences de l'éditeur et vont même au-delà de ses souhaits[43].

Cependant, le 30 avril 1926, Georges Crès met en doute la réalité des approvisionnements annoncés par l'« enquête optimiste des agents Hachette qui ne concorde guère avec les faits[44] ». Ce courrier paraît témoigner de la déception d'un éditeur naïf qui aimerait voir ses volumes dans tous les points de vente existants et en bonne place dans les vitrines des librairies les plus prestigieuses. Mais Hachette dispose de plus de 80 000 dépositaires[45]. Les 6 700 volumes des *Mésaventures de Jean-Paul Choppart*[46]

[41] Lettre des Messageries Hachette à Georges Crès, 10 avril 1926, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.
[42] *Ibid.* La lettre de Georges Crès du 7 avril 1926 est absente des archives. Cependant, nous avons connaissance de son existence grâce à l'indication qui suit dans la réponse : « Nous avons l'avantage de vous accuser réception de votre lettre du 7 avril […] »
[43] *Ibid.*
[44] *Ibid.*
[45] Mollier, Jean-Yves, *Une autre histoire de l'édition française, op. cit.,* p. 304.
[46] Lettre de Georges Crès à M. Teyssou, 30 avril 1926, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

ne peuvent suffire mathématiquement à fournir l'ensemble des kiosques et bibliothèques de gare. Georges Crès n'est pas sans le savoir. L'éditeur semble souhaiter plutôt obtenir des Messageries une réponse le rassurant sur les ventes de sa collection ou des précisions concernant l'organisation de la distribution. Il désire certainement montrer aussi qu'il veille attentivement à la distribution afin de mettre la pression sur son prestataire. « Désireux de donner toutes assurances sur les bons soins apportés à la mise en vente de la collection », M. Rivière répond dès le 4 mai 1926 point par point à l'ensemble des observations de Georges Crès. La précision des informations transmises à l'éditeur se veut un gage de sérieux et de maîtrise. À la mi-mai 1926, Georges Crès s'étonne que M. Verdolin, dépositaire à Nice, et M. Collet à Bar-le-Duc ne connaissent pas « La Joie de nos enfants »[47]. M. Rivière veille à tranquilliser une nouvelle fois Georges Crès dans sa réponse du 18 mai 1926.

Le 17 juillet 1926, Georges Crès change de ton et donne une série d'ordres à M. Teyssou concernant la distribution. Il emploie le futur de l'indicatif à valeur injonctive : « Vous lui adresserez », « vous ferez l'expédition », « vous m'aviserez ». Celui qu'il appelle « son ami » est ravalé au rang de simple commis. Cette collaboration peut alors être considérée comme de la sous-traitance, puisque Georges Crès est le « donneur d'ordres » et qu'il prend en charge la responsabilité de la distribution. Les doléances de Georges Crès se répètent jusqu'à la fin de la collaboration concernant l'approvisionnement des points de vente[48], le rythme des livraisons des commandes[49], et l'état dans lequel les ouvrages sont livrés chez les dépositaires.

Georges Crès s'inquiète non seulement de l'approvisionnement des points de vente, mais aussi des retombées du contrat d'exclusivité passé avec les Messageries Hachette. En effet, les accords de distribution excluent du circuit des ventes les libraires qui n'ont pas de contrat avec Hachette. Seuls les kiosques, les bibliothèques de gare appartenant au géant éditorial et les libraires qui ont passé un accord avec Hachette deviennent les dépositaires de la collection. En plus de priver « La Joie de nos enfants » de nombreux points de vente, cette exclusivité attise le feu entre Hachette et les libraires indépendants. M. Lardanchet (représentant de la chambre syndicale de la librairie détaillante) fait part à Georges Crès des « protestations des libraires » et de « l'état de guerre » qui menace[50]. Il dénonce « une dépossession au profit des marchands de journaux ». Le porte-parole des libraires demande à Georges Crès d'apporter un démenti à la circulaire des Messageries Hachette informant de cette exclusivité ou de bien vouloir trouver une solution pour sortir de « cette fâcheuse situation ». Georges Crès intercède le 30 mai 1927 auprès de M. Ulmann, chef du service des exclusivités, pour qu'un arrangement avec M. Zelger, directeur de la Maison du livre français, soit trouvé[51]. L'éditeur propose aux Messageries Hachette de consentir à la MLF « un dépôt d'ouvrages brochés et cartonnés de la collection » pour que les « petites librairies

[47] Lettre du directeur des Messageries Hachette à Georges Crès, 18 mai 1926, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.

[48] Lettres de Georges Crès à Hachette, 23 août 1926, 8 juin 1927, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC ; Lettre de Georges Crès à M. Van Melle, 19 avril 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/8/1, IMEC.

[49] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 17 novembre 1926, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC ; Lettre de Georges Crès à M. Van Melle, 19 avril 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/8/1, IMEC ; Lettre de Georges Crès au service des exclusivités, 2 octobre 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/8/1, IMEC.

[50] Copie de lettre de Henri Lardanchet à Georges Crès, 17 avril 1926, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.

[51] Lettre de Georges Crès à Monsieur Ulmann, 30 mai 1927, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

de province » puissent s'y approvisionner. La négociation aboutit puisqu'un encart publicitaire de mars 1928 stipule que « La vente EXCLUSIVE continuera, comme par le passé, à être assumée par les Messageries Hachette (lesquelles consentent un dépôt desdites collections à tous les libraires désirant les connaître)[52] ». L'instrumentalisation par Hachette de la distribution de « La Joie de nos enfants » dans la guerre qui l'oppose à la MLF prend fin, mais la collection ne semble pas avoir fini d'en subir les conséquences.

Évincés dans un premier des temps du circuit des ventes, les libraires semblent éprouver du ressentiment à l'égard du géant de l'édition. Certains d'entre eux ripostent en ne stimulant pas la vente des livres dont Hachette se vante de posséder l'exclusivité. Marie-Madeleine Fayet, traductrice de certains volumes de « La Joie de nos enfants », rapporte à Georges Crès : « Les deux grands libraires de Brest qui sont mes amis m'ont promis de pousser à la vente *Fabiola* autant qu'ils le pourraient malgré leur antipathie pour les Messageries Hachette[53] ». L'exclusivité proposée par Georges Crès pour appâter Hachette a desservi la distribution de « La Joie de nos enfants », mais s'est révélée stratégique pour sa relation avec le groupe éditorial. Utile aux Messageries du livre dans l'affirmation de leur puissance face à la Maison du livre français, Georges Crès obtient en retour l'aide d'Hachette nécessaire au bon développement de « La Joie de nos enfants ».

Une fois cette exclusivité assouplie en mars 1928, la mise en vente de « La Joie de nos enfants » n'exerce sans doute plus le même attrait pour les Messageries et devient pesante. En effet, il est possible que la Librairie Hachette se sente menacée par le développement de cette collection auquel les Messageries ont largement contribué. En juin 1928, « La Joie de nos enfants » a édité 18 nouveaux titres à environ 10 000 exemplaires en un an et demi[54], contre 9 pour la « Bibliothèque verte »[55]. Et paradoxalement, les Messageries sont certainement encombrées par la distribution des nombreux volumes de « La Joie de nos enfants », dont les ventes peinent à décoller. Enfin les récriminations continuelles de Georges Crès finissent probablement par fatiguer Hachette.

3 La mainmise d'Hachette

La réaction du groupe éditorial ne tarde pas. En juin 1928, M. Schoeller reprend la main et manifeste son autorité en sollicitant plusieurs modifications de la collection. Puis il met en cause l'honnêteté de Georges Crès, avant de porter l'estocade en faisant réclamer « le droit absolu d'accepter ou de refuser la prise ferme de certains titres de "La Joie de nos enfants"[56] ». Georges Crès se montre ébranlé par l'altération de leurs relations. L'éditeur tente de résister tout en préservant un lien de qualité avec

[52] Bon à tirer d'un encart publicitaire visible dans la *Bibliographie de la France* en mars 1928, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.

[53] Lettre de Marie-Madeleine Fayet à Georges Crès, 12 octobre 1928, Fonds Crès, 348CRE/14/2/1, IMEC.

[54] Thoraval, Amélie, « *Georges Crès, portrait d'un éditeur parisien à travers la collection "La Joie de nos enfants" (1926-1933)* », mémoire de recherche sous la direction de Benoît Marpeau, Université de Caen, Caen, 2020, p. 180-181.

[55] Bauland, Marc (1996), *La Bibliothèque verte (1923-1959) : l'esprit d'une collection de littérature pour la jeunesse*, mémoire de maîtrise en histoire sous la direction de Jean-Pierre Chaline, Université Paris-Sorbonne, Paris, 1996, p. 128-129.

[56] Lettre de Georges Crès à M. Van Melle, 8 juillet 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/7/5, IMEC.

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

Hachette. L'arrêt de la collection peut s'expliquer par une continuelle dégradation des liens entre Georges Crès et Hachette, à laquelle s'ajoutent plusieurs facteurs étrangers à cette collaboration.

Le puissant directeur général invite l'éditeur à réduire les généreuses dimensions de « La Joie de nos enfants » en juin 1928[57] et réitère sa demande une année plus tard[58]. Le format in-octavo qui favorise le déploiement des illustrations, l'aération du texte et la grande taille des caractères est une des particularités de « La Joie des enfants ». « La Bibliothèque verte » et « La Bibliothèque rose » possèdent le format in-16 qui répond aux normes de la mécanisation, et qui est de ce fait bon marché. Une diminution de format de « La Joie de nos enfants » faciliterait peut-être le transport, le stockage et la mise en rayon des ouvrages. Peut-être la modification de format favoriserait-elle également les ventes de la collection ou le contraire. Georges Crès s'oppose d'abord à cette modification et préférerait même une baisse des tirages à une diminution de format[59]. Puis, l'éditeur s'engage à diminuer les dimensions dans une nouvelle collection programmée pour octobre 1929[60]. En fin négociateur, Georges Crès diffère l'exécution pour essayer de prolonger sa collaboration avec Hachette.

M. Schoeller demande également la fusion de « La Joie de nos enfants » avec « L'Adolescence catholique » qui présentent selon lui les mêmes caractéristiques. Georges Crès ne l'accepte pas et met en avant les publics distincts des deux collections[61]. « "L'Adolescence catholique", dirigée par un prêtre, a une clientèle que son titre et sa direction délimitent nettement[62] ». « "La Joie de nos enfants" a pour clientèle les Bibliothèques scolaires et populaires, le jeune public des écoles laïques. Elle n'est pas anti, mais a religieuse[63] ». Georges Crès montre qu'il connaît mieux que quiconque ses collections pour asseoir son autorité d'éditeur et défendre son domaine réservé. Il résiste au puissant groupe Hachette et prend le risque de contrarier M. Schoeller pour qui il éprouve pourtant le plus grand respect.

De plus, en juin 1928, la Librairie Hachette décide de publier *Polydore Marasquin* de Léon Gozlan alors que Georges Crès a prévu d'éditer le même ouvrage et en a déjà fait établir les illustrations[64]. Les Messageries tranchent en faveur de la Librairie Hachette et contraignent Georges Crès à arrêter sa fabrication[65].

Début janvier 1929, une nouvelle étape dans la détérioration de la collaboration est franchie. M. Schoeller met en cause la probité de Georges Crès dans trois affaires. D'abord, le directeur général lui reproche de n'avoir pas signalé la création des « Beaux livres du foyer », collection de semi-luxe qu'Hachette ne distribue pas et qui ferait concurrence à « La Joie de nos enfants ». Georges Crès assure qu'une publicité de

[57] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 4 juin 1928, Fonds Crès, 348CRE/13/7/2, IMEC.
[58] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 6 juin 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/7/2, IMEC.
[59] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 4 juin 1928, Fonds Crès, 348CRE/13/7/2, IMEC.
[60] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 6 juin 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/7/2, IMEC.
[61] *Ibid.*
[62] *Ibid.*
[63] *Ibid.*
[64] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 4 juin 1928, Fonds Crès, 348CRE/13/7/2, IMEC.
[65] Lettre de Georges Crès à M. Van Melle, 8 juillet 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/7/5, IMEC.

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

cette collection se trouvait dans la *Bibliographie de France* dès 1927 et qu'elle ne présente pas les mêmes caractéristiques que « La Joie de nos enfants »[66].

Puis, Georges Crès aurait profité du flou engendré par la cession de sa maison d'édition Les Arts et le Livre à son beau-frère Henri Paul Jonquières pour vendre des volumes de « La Joie de nos enfants » sans verser de commission aux Messageries en avril 1928. Georges Crès s'en défend en invitant M. Schoeller à vérifier sa comptabilité et à procéder à un inventaire.

Enfin, Georges Crès aurait fourni des ouvrages de « La Joie de nos enfants » directement à un libraire d'Épinal nommé Testart en décembre 1927 sans doter Hachette de la moindre gratification, contrairement à ce qu'il était convenu dans le contrat. Georges Crès clame son innocence et demande à M. Schoeller de lui communiquer le dossier du libraire[67].

Hachette se pose donc en victime de la malhonnêteté de Georges Crès. Pour sauver ce qui reste de la collaboration, Georges Crès tente dans un second courrier adressé le 4 mars 1929 de dissiper les doutes de M. Schoeller et de regagner sa confiance, en vain. Ces trois différends sont-ils des prétextes pour créer un malaise et prendre de la distance avec Georges Crès ? L'éditeur le croit et s'étonne de « tous les litiges assez soudainement, assez bizarrement soulevés[68] ». Il poursuit :

> « J'ai évidemment l'impression très nette que les M. H. ont maintenant une politique de laquelle je suis exclu, que mes collections, qu'elles vendent mal pour des motifs sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, leur pèsent[69] ».

M. Schoeller se considère peut-être trahi par un Georges Crès ingrat avec qui il s'était pourtant montré généreux. Dans tous les cas, la « confiance ancienne[70] » est rompue entre les deux parties. Vacillant, Georges Crès est en proie à des sentiments ambivalents.

> « Vous êtes trop ce que vous êtes pour ne pas être certain que vos exigences actuelles, en regard à la modestie de mes capitaux, tuent les collections que je vous ai confiées, celles que j'avais le désir de vous remettre. Ne vous ayant pas, quoique vous prétendiez, fait dommage d'aucune sorte, j'ai trop confiance en votre courtoise bienveillance pour ne pas vouloir être assuré qu'une conclusion, voire même une rupture, peut être amenée sans acrimonie et en réservant l'avenir[71] ».

Animé par la colère, Georges Crès accuse Hachette de donner volontairement la mort à sa collection. Mais, dans la phrase suivante, l'éditeur flatte son correspondant et tente de préserver la possibilité d'élaborer de nouvelles collections avec lui.

[66] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 13 février 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/8/1, IMEC.
[67] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 8 janvier 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/8/1, IMEC.
[68] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 4 mars 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.
[69] *Ibid.*
[70] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 8 janvier 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/8/1, IMEC.
[71] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 4 mars 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

En juillet 1929, les Messageries Hachette donnent le coup de grâce à Georges Crès par l'intermédiaire de M. Van Melle. Elles réclament « le droit absolu d'accepter ou de refuser la prise ferme de certains titres de "La Joie de nos enfants"[72] ». L'éditeur se sent offensé par cette nouvelle condition qui le prive de toute son autorité et de toute sa liberté d'éditeur. Il fait référence à sa démission des Éditions Georges Crès & Cie et dit être « un bonhomme qui a tout quitté à 50 ans pour ne pas être mené » et refuse de « prendre de nouvelles chaînes[73] ». Il enfonce le clou un mois et demi plus tard en écrivant : « Je n'accepterai pas cet état de sujétion, l'ayant refusé en 1925 alors que mes moyens d'action n'existaient pour ainsi dire pas[74] ».

Devant cette nouvelle difficulté, Georges Crès propose une fois encore l'arrêt de « La Joie de nos enfants », que M. Schoeller cette fois-ci accepte. Il échafaude alors plusieurs projets[75]. Dans trois propositions sur quatre, il envisage pourtant la poursuite de sa collaboration avec Hachette soit en la renforçant pour prolonger sa collection, soit en lançant de nouvelles collections sous sa direction, ou soit en se mettant à son entière disposition. Plus que les contradictions d'un homme, cette volte-face révèle sans doute l'impasse dans laquelle se trouve Georges Crès. Sans le soutien d'Hachette, il ne dispose plus d'aucune ressource pour mener son œuvre d'édition. En octobre 1929, M. Van Melle et Georges Crès s'accordent sur « la reprise de [leur] liberté mutuelle, sous certaines réserves » avec l'agrément de M. Schoeller[76]. La collaboration prend définitivement fin.

Si les liens entre Hachette et Georges Crès se sont distendus jusqu'au « divorce[77] », c'est sans doute à cause de la mévente de « La Joie de nos enfants ». Même si les indications glanées dans la correspondance manquent de précision, les critiques répétées concernant la distribution, la préoccupation constante de Georges Crès pour écouler les stocks d'invendus[78], sa déception à la lecture des arrêtés de ventes[79] et la volonté d'Hachette de transformer la formule éditoriale ne laissent aucun doute sur l'échec commercial de la collection dès ses premiers mois d'existence. L'objectif commun qui est de réussir à vendre « La Joie de nos enfants » n'est pas atteint. Pour Georges Crès, le bénéfice dégagé est insuffisant pour poursuivre le développement de sa collection. Pour Hachette, la distribution de « La Joie de nos enfants » ne peut servir de modèle pour convaincre les éditeurs de lui confier la mise en vente de leurs ouvrages — même si Georges Crès écrit à plusieurs reprises être le chantre des Messageries Hachette[80].

D'autres raisons contribuent également à l'arrêt de la collection. D'une part, Georges Crès se brouille avec son directeur de collection, M. de Paemelaere, dans le courant de l'année 1928[81]. D'autre part, des facteurs plus généraux peuvent expliquer l'échec

[72] Lettre de Georges Crès à M. Van Melle, 8 juillet 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/7/5, IMEC.
[73] *Ibid.*
[74] Lettre de Georges Crès à Louis Teyssou, 24 août 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/7/5, IMEC.
[75] Propositions de Georges Crès envoyées à Hachette concernant l'arrêt des collections « La Joie de nos enfants » et « l'Adolescence catholique », Fonds Crès, 348CRE/13/8/4, IMEC.
[76] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 28 octobre 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/7/5, IMEC.
[77] *Ibid.*
[78] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 4 juin 1928, Fonds Crès, 348CRE/13/7/, IMEC.
[79] Lettre de Georges Crès aux Messageries Hachette, 23 août 1926, Fonds Crès, 348CRE/13/6/2, IMEC.
[80] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 8 janvier 1929 et 13 février 1929, Fonds Crès, 348CRE/13/8/1, IMEC.
[81] Lettre de Georges Crès à René Schoeller, 4 juin 1928, Fonds Crès, 348CRE/13/7/3, IMEC.

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

commercial de « La Joie de nos enfants ». Selon André Bay (directeur de la collection « Maïa » chez Stock), il est difficile pour les éditeurs de littérature de jeunesse de dégager un bénéfice en raison du nombre important de contraintes qui pèsent sur la formule éditoriale des livres pour enfants[82]. Enfin, la saturation du marché de l'édition à la veille des années 1930[83], à laquelle a contribué d'ailleurs « La Joie de nos enfants », et la crise financière internationale affectent la dernière firme de Georges Crès.

Si les quatre années de collaboration entre Hachette et Georges Crès sont marquées par la domination du groupe éditorial et la sujétion du petit éditeur, la correspondance met en évidence deux phases distinctes. De 1926 à juin 1928, un certain équilibre s'établit entre les deux parties. La clause d'exclusivité permet à Georges Crès de servir les intérêts d'Hachette dans la « guerre » qui oppose le groupe éditorial à la Maison du livre français. En retour, M. Schoeller l'aide à développer « La Joie de nos enfants » grâce notamment à son soutien financier. L'assouplissement de la clause d'exclusivité, la croissance menaçante de la collection, les méventes des volumes sonnent le glas de l'entente entre Georges Crès et Hachette. De juin 1928 à octobre 1929, M. Schoeller exerce un contrôle de plus en plus étroit sur l'éditeur qui tente de lui résister. Durant cette collaboration, l'existence de la collection est donc suspendue au bon vouloir d'Hachette. Cependant, l'arrêt de « La Joie de nos enfants » n'est pas imputable à la seule dégradation des liens entre Georges Crès et Hachette, mais plutôt à un ensemble de facteurs.

L'un des premiers contrats confiant l'exclusivité de la distribution à Hachette se solde donc par un échec commercial. Néanmoins, plusieurs suivent. En 1932, Hachette réussit à signer un accord avec la prestigieuse maison Gallimard pour la mise en vente de ses ouvrages, en lui offrant la prise en compte ferme de 75 % du tirage de chaque titre[84]. Immédiatement après la signature de ce contrat déterminant, la Librairie Larousse négocie un accord secret et informel avec Hachette qui conduit au partage de la distribution avec la Maison du livre français[85].

Georges Crès publie *Vies merveilleuses de Rip, de Zacharie et d'Isabelle d'Égypte* de Roger Dévigne le 15 octobre 1929. C'est le dernier ouvrage de « La Joie de nos enfants ». En 1933, l'éditeur cède sa collection à une jeune firme, le Livre de Prix, qui n'éditera pas de nouveaux titres dans cette collection[86]. Georges Crès meurt le 13 décembre 1935.

Malgré les difficultés rencontrées, la collaboration entre Georges Crès et Hachette a donné naissance à « La Joie de nos enfants », collection de 32 volumes d'excellente qualité qui a contribué à démocratiser et à renouveler la littérature de jeunesse de l'entre-deux-guerres.

[82] Bay, André (1956), « Le point de vue des éditeurs : Stock », *Enfance*, numéro spécial.
[83] Fouché, Pascal (1991) [1986], « L'édition littéraire, 1914-1950 », *in* Chartier, Roger ; Martin, Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française*. IV. *Le livre concurrencé, 1900-1950*, *op. cit.*, p. 233.
[84] *Ibid.*, p. 227.
[85] Mollier, Jean-Yves, *Hachette, le géant aux ailes brisées*, *op. cit.*, p. 60.
[86] Lettre de Georges Crès à Pierre Mac Orlan, 9 décembre 1933, Fonds Crès, 348CRE/13/2/2, IMEC.

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130

Bibliographie

Sources

Fonds Georges Crès, Institut Mémoires de l'édition contemporaine, France.

Fonds Hachette, Institut Mémoires de l'édition contemporaine, France.

Ouvrages et articles

Bay, André (1956), « Le point de vue des éditeurs : Stock », *Enfance*, numéro spécial.

Bauland, Marc (1996), *La Bibliothèque verte (1923-1959) : l'esprit d'une collection de littérature pour la jeunesse*, maîtrise en histoire sous la direction de Jean-Pierre Chaline, Université Paris-Sorbonne, Paris.

Chartier, Roger ; Martin, Henri-Jean (dir.) (1986), *Histoire de l'édition française*. IV. *Le livre concurrencé, 1900-1950*, Fayard/Cercle de la Librairie, Paris.

Mollier, Jean-Yves (2015), *Hachette, le géant aux ailes brisées*, Les Éditions de l'Atelier, Paris.

Mollier, Jean-Yves (2015), *Une autre histoire de l'édition française,* La fabrique éditions, Paris.

Parinet, Élisabeth (2004), *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine, XIX^{e}-XX^{e} siècle*, Éditions du Seuil, Paris.

Renonciat, Annie (1997), *Les livres d'enfance et de jeunesse en France dans les années vingt (1919-1931) : années charnières, années pionnières*, thèse de doctorat, Université Paris-Diderot, Paris, 1997.

Published in : GLINOER, Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004130, doi : 10.17184/eac.9782813004130